

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 04 décembre 2018

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25

L'An deux mille dix-huit, le quatre décembre à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu
habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2018/DELIB/069

Objet :

Budget principal 2018
Décision modification
n°3

Rapporteur :
Sylvette GILL

Etaient présents : Elvire TEOCCHI, Hervé AURIACH, Christine WINKELMANN, Lionel MURET, Annick GUERRERO, Michel LAGARDE, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Jean-Luc DA COSTA, Patricia ROCHE, Jean-François LEROY, Antonio MUGA, Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Jean-Paul MONTAGNIER, Michel PAÏALUNGA, Georges POINT, Martine CELAIRE, Pascal GILL, Richard BRANCORSINI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : Fanny CUER donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Renée SOVERA donnant procuration à Michel PAÏALUNGA, Emilie LAGIER et Stessy DEROSIER, excusées.

Considérant la désignation de Monsieur Jean-Michel MARLOT, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé une décision modificative du budget principal permettant d'ajuster les prévisions budgétaires initiales votées le 5 avril 2018 tout en maintenant l'équilibre budgétaire.

La présente décision modificative tient compte des réalisations d'ores et déjà effectuées et de celles en cours.

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018/DELIB/020 du 5 avril 2018 portant approbation du budget primitif de la Commune de Camaret-sur-Aigues pour l'exercice 2018,

Vu les différentes réalisations effectuées en 2018 et celles en cours,


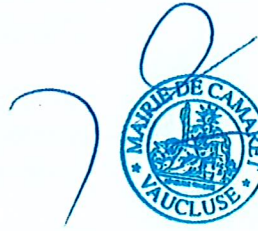
Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 29 novembre 2018,

DECIDE à l'unanimité des votants – 21 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Martine CELAIRE et Richard BRANCORSINI) :

- D'adopter la décision modificative N°3 du budget principal de la Commune telle qu'annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Acte certifié exécutoire
Dès sa réception en
Préfecture le : - 7 DEC. 2018
Et sa publication le : 10 DEC. 2018



84029 Code INSEE	CAMARET SUR AYGUES BUDGET ANNUEL	DM n°3 2018
---------------------	-------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10226-020 : Taxe d'aménagement	0,00 €	911,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	911,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041412-113 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	0,00 €	97 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20422-824 : Privé - Bâtiments et installations	911,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	911,00 €	97 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-113 : Terrains nus	97 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	97 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	97 911,00 €	97 911,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 27/11/2018

Présenté par Le Maire, Philippe de BEAUREGARD (1),

A Camaret sur Aigues, le 04/12/2018

Le Maire, Philippe de BEAUREGARD,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Camaret sur Aigues, le 04/12/2018

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Maire, Philippe de BEAUREGARD (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 07 DEC. 2018, et de la publication le

A Camaret sur Aigues, le 10 DEC. 2018

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

